



Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date limite d'introduction de la demande de réorientation en ligne sur votre portail MonULB: 15 février 2025

Modalités de dépôt :

- Vous prenez contact avec le secrétariat facultaire de la Faculté dans laquelle vous souhaitez obtenir une nouvelle inscription.
- Vous obtenez l'accord de la Faculté. La Faculté signe le formulaire pour accord.
- Vous complétez votre demande de réorientation en ligne via **votre portail MonULB, Section Mes inscriptions – Réorientation BA1**. Attention la date limite est le 15 février pour soumettre votre demande de réorientation. Veuillez faire signer le formulaire par votre faculté d'accueil à l'avance pour être en mesure de respecter la date limite.
- Vous devez fournir le présent formulaire signé par la Faculté dans votre portail lors de votre demande de réorientation en ligne.

*** Ne peuvent pas demander une réorientation :**

- Etudiants régulièrement inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur pour l'année académique 2024-2025 (Voir formulaire Réorientation externe) ;
- Etudiants ayant bénéficié d'une dérogation accordée par le Vice-Recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles suite à un refus d'inscription / de réinscription pour situation de non-finançabilité académique. Des dispositions spéciales sont prises pour les étudiants en études vétérinaires, qui se voient imposer une réorientation ;
- Etudiants non-résidents souhaitant s'inscrire dans une filière d'études contingentées ;
- Etudiants non ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, la modification ne peut se faire qu'avec accord explicite de la Commission d'admission centrale et pour autant que la dépêche d'équivalence éventuelle donne accès aux études demandées.

NOM :

PRENOM :

Programme abandonné :

Mnémonique :

Intitulé :

(Indiquer clairement l'intitulé de l'inscription souhaitée tel qu'il est repris dans le programme des cours.
Exemple: 1^{re} année du grade de bachelier de droit)



Motivation de la réorientation :

Conformément à l'article 150 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, l'étudiant de première année du premier cycle peut modifier son inscription jusqu'au 15 février, sans droits d'inscription complémentaires afin de poursuivre son année académique au sein d'un autre cursus. **Cette réorientation doit être motivée par l'étudiant** et faire l'objet d'une approbation par le jury du cycle d'études vers lequel il souhaite s'orienter.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nouveau programme

Mnémonique :

Intitulé :

.....

(Indiquer clairement l'intitulé de l'inscription souhaitée tel qu'il est repris dans le programme des cours.)

- Avec allègement ;
- Sans allègement.

Signature de l'étudiant

Date

Sceau de la Faculté

Date

Signature du Président du Jury

Date

Attention: l'autorisation de la faculté ne constitue qu'un accord de principe. Des dispositions légales ou réglementaires peuvent interdire l'accès à l'année d'étude demandée.



Réservé à la faculté :

Si le programme annuel de l'étudiant est connu au moment de l'accord de réorientation, veuillez l'encoder dans le tableau ci-dessous. Si le PAE n'est pas encore déterminé, veuillez ne pas compléter.

PROGRAMME DE L'ANNÉE D'ÉTUDES 2024-2025

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits
Total crédits		

Visa et sceau de la Faculté

Date

Signature du Président de Jury

Date